

COMPTE RENDU

TYPE DE RÉUNION Partenariat Bailleurs/CH Jury	DATE/LIEU 19/12/19 – à Logiest
POINTS À L'ORDRE DU JOUR <ul style="list-style-type: none"> • Validation des projets de convention et de charte. • Organisation de la signature de la contractualisation. • Organisation de la rencontre entre référents bailleurs et les équipes des CMP. 	
PARTICIPANTS <ul style="list-style-type: none"> • Voir feuille d'émargement. 	
PROCHAINE RÉUNION <ul style="list-style-type: none"> • Mardi 28 janvier 2020 de 9h30 à 12h au CMP Paul Langevin 	
CONCLUSION(S) <ul style="list-style-type: none"> • Envoi pour validation d'une version définitive de la convention aux directions des parties concernées. • Proposition à M ASTIER et Mme MERGEN-MOREL de signer la convention à l'occasion du copil du CLSM en février. • Définition d'un cadre pour la mise en projet d'une commission d'aide lors de la prochaine réunion. 	

SYNTHÈSE

THÈME	DISCUSSION
INFO. « LOGEMENT D'ABORD »	<p>Julie BOURDEAUX donne quelques informations sur l'étude en cours menée dans le cadre de la démarche « Logement d'abord ». La première phase d'un état des lieux quantitatif et qualitatif par rapport aux places d'hébergement disponibles est réalisée. La phase 2 en cours concerne l'état des besoins.</p> <p>Christine SAVINI ajoute qu'une rencontre a été organisée entre l'organisme chargé de l'étude et un bénéficiaire de l'IML.</p>
AVANCÉE DU DISPOSITIF IML	<p>Le comité technique s'est réuni le 9 décembre à Metz Métropole pour faire le point sur les situations des 11 bénéficiaires du dispositif. Julie BOURDEAUX transmettra le compte rendu de cette réunion.</p> <p>Christine SAVINI informe de la possibilité pour 4 locataires d'envisager le</p>

	<p>glissement de bail au cours de l'année 2020. Pour Maryse GARELLI, il s'agit d'une information à communiquer aux CMP pour qu'ils se préparent à intégrer ces 4 patients dans leur file active. Christine SAVINI ajoute qu'un temps de transition est prévu.</p> <p>Roger ADT fait remarquer la satisfaction des bailleurs impliqués dans ce partenariat au niveau de la qualité des échanges avec les CMP.</p>
RÉVISION DE LA CONVENTION	<p>Stéphane TK présente les points à préciser avant l'envoi d'une version finale aux directions des parties concernées.</p> <p>À l'article 4, il est convenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intro. : de mentionner les partenaires dans l'article 7. • Étape 2 : de porter à 10 jours le délai laissé au locataire pour répondre à la demande de consentement. • Étape 3 : d'ajouter que la transmission d'informations se fera par téléphone uniquement. • Étape 4 : de mettre le projet de commission en réflexion. <p>À l'article 7, il est convenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De réunir un comité de pilotage tous les semestres. • D'associer et mentionner les partenaires qui soutiennent le projet (ARS-DT57, CCAS de Metz, DDCS, Département, Metz Métropole). Une rencontre doit encore être organisée avec le CCAS de Metz pour présenter le projet. • De proposer à l'ARELOR d'assurer le recueil d'informations sur les situations utilisées pour l'évaluation du projet. <p>À l'article 8, la durée d'un an pour la mise en œuvre de la convention est confirmée.</p> <p>À l'article 9, le délai de préavis de 3 mois en cas de résiliation est confirmé.</p>
RÉVISION DE LA CHARTE	<p>Au paragraphe 1.6, la proposition sera faite à ARELOR d'assurer le recueil d'informations sur les situations utilisées pour l'évaluation du projet.</p>
MOYENS DESTINÉS À	<p>Robert TEUTCH demande quels sont les moyens apportés par le Centre</p>

SOUTENIR LE PROJET	<p>hospitalier de Jury pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Christine CLESSE répond qu'il s'agit d'une réorganisation des CMP pour adapter la réponse aux besoins des bailleurs.</p> <p>Maryse GARELLI ajoute que le projet complète la démarche menée par les CMP pour améliorer l'information et le soutien aux familles.</p>
SIGNATURE DE LA CONVENTION	<p>Roger ADT propose qu'un temps de communication soit organisé pour valoriser le partenariat.</p> <p>Stéphane TK propose que la signature de la convention se réalise à l'occasion du comité de pilotage du CLSM envisagé fin janvier, début février.</p>
RENCONTRE RÉFÉRENTS BAILLEURS / ÉQUIPES CMP	<p>Maryse GARELLI propose d'organiser des temps de rencontre sur le modèle de ce que les CMP a déjà mis en place avec le SPIP. Il s'agit de temps d'échanges de 2 heures. Les partenaires sont reçus dans chacun des 4 CMP.</p> <p>L'idée est retenue que les bailleurs et les CMP organisent chacun de leur côté la présentation de la procédure à leurs équipes. Par la suite, chaque CMP recevra les référents bailleurs pour un temps d'échanges de 2 heures.</p> <p>Sandrina CEBADERO et Maryse GARELLI communiqueront des dates pour la tenue des rencontres avec les référents bailleurs dans les CMP.</p>
PROJET DE COMMISSION EN RÉFLEXION	<p>Le partenariat se poursuivra en 2020 pour étudier la pertinence de mettre en place une commission pluriprofessionnelle d'aide aux locataires en difficultés.</p> <p>Concernant cette idée, Sandrina CEBADERO précise que les CMP collaborent avec le Département en participant à l'instance «Mission d'appui» destinée à aide les personnes fragilisées (environ 60 dossiers par mois).</p> <p>Christine SAVINI pense que des interstices ne sont pas pris en compte par les instances qui existent déjà (DDCS porteur de la commission des situations atypiques et le CCAS de Metz porteur de la veille sociale).</p> <p>Il est convenu de faire un point précis sur les différentes instances qui existent pour aider les personnes fragiles. Stéphane TK s'en chargera.</p>